

FORUM UNION EUROPEENNE – AFRIQUE SUR LE COTON
Centre de Conférences Internationales, Paris, les 5 et 6 juillet 2004

Déclaration de Monsieur Fatiou AKPLOGAN
Ministre de l'Industrie, du Commerce
et de la Promotion de l'Emploi du Bénin

Porte-parole du Comité Ministériel ACP
de suivi du dossier Coton

Sur le thème “**Commerce International : position de
l’Afrique sur les négociations relatives au coton**”.

- Monsieur le Président,
- Madame et Messieurs les Ministres,
- Messieurs les Commissaires Européens,
- Mesdames et Messieurs les Commissaires,
- Distingués délégués,
- Mesdames, Messieurs,

Nous abordons un second aspect principal du dossier de l'Initiative Sectorielle en faveur du coton, à savoir l'aspect commercial. Il s'agit au fait de la recherche par la négociation dans le cadre multilatéral de l'OMC, de solutions qui permettraient de régler de façon appropriée et durable, les difficultés que la filière coton connaît en Afrique, et qui sont la conséquence des soutiens internes et des subventions que certains Membres de l'OMC accordent à la production et à l'exportation de coton.

Nous avons écouté l'approche que l'Union Européenne propose, aussi bien pour le processus que pour la substance du traitement de l'Initiative Sectorielle en faveur du coton.

Les co-auteurs de l'Initiative Sectorielle en faveur du coton et l'ensemble des pays africains producteurs de coton voudraient par ma voix, apporter les précisions ci-après :

- **Sur la procédure de traitement du dossier coton :**

L'Union Européenne et d'autres pays Membres de l'OMC proposent que la requête contenue dans l'Initiative Sectorielle en faveur du coton soit examinée à l'intérieur du paquet agricole.

Les co-auteurs de l'Initiative rappellent qu'ils ont demandé, à l'occasion de la préparation de la conférence de Cancun que cette Initiative soit traitée séparément pour tenir compte de l'urgence, ainsi que de la gravité des problèmes posés à la filière coton, de l'importance et de la spécificité de ce secteur pour l'économie des pays concernés.

C'est donc dans cette perspective que le dossier du coton a été examiné par les Ministres au cours des travaux de la 5^{ème} Conférence Ministérielle, au point 2 de l'ordre du jour de la Conférence adoptée le 10 septembre 2003 et contenu dans le document WT/MIN (03)/W/1 du 6 août 2003.

A Cancun donc, un paragraphe a été réservé au coton dans la deuxième version révisée du projet de Déclaration devant sanctionner les travaux de cette Conférence. Evidemment le libellé de ce paragraphe n'avait pas été accepté ni par les co-auteurs de l'Initiative ni par plusieurs autres Membres de l'OMC.

Je voudrais rappeler aussi qu'au cours des travaux du Conseil Général du 15 décembre 2003, le dossier du coton a été identifié, avec l'Agriculture, l'Accès aux Marchés pour les Produits Non Agricoles et les Questions de Singapour, comme l'une des quatre (4) questions prioritaires sur lesquelles les consultations devraient se poursuivre à la phase post-Cancun des négociations.

Les pays co-auteurs de l'Initiative Sectorielle en faveur du coton réaffirment la nécessité que le sens de l'urgence et la spécificité qui sous-tendent la soumission de l'Initiative du coton soient pris en compte pour examiner ce dossier de façon distincte du paragraphe consacré à l'agriculture, avec les approches de solutions qui aborderont à la fois les aspects commerciaux et ceux de développement que requièrent l'examen du dossier coton.

La délégation du Bénin, au nom des co-auteurs de l'Initiative a rappelé cette position au cours des travaux du Comité de Négociations Commerciales de l'OMC tenus à Genève le 30 juin 2004.

Cette position a été appuyée par le Groupe des PMA et réaffirmée de façon explicite par le Groupe Africain à l'OMC lors de cette réunion.

- Sur la substance ou le contenu de l'Initiative Sectorielle en Faveur du Coton

A Cancun, avant la fin des travaux de la 5^{ème} Conférence Ministérielle de l'OMC, l'Alliance Groupe Africain, Groupe des PMA et soumis à

la conférence, la substance des recommandations formulées pour le traitement du dossier coton.

Ces recommandations portent entre autres, sur :

- l'élimination totale des subventions à l'exportation sur une période de trois ans, ainsi que celle des soutiens internes liés à la production sur quatre ans, le tout à partir du 1^{er} janvier 2005 ;
- la mise en place d'un Fonds de soutien à la filière coton.

Suite à l'échec de la Conférence de Cancun, les co-auteurs de l'Initiative Sectorielle en faveur du Coton ont soumis aux organes de l'OMC dans le cadre des consultations qui devraient s'ouvrir pour la poursuite des négociations, les recommandations susmentionnées et qui sont contenues dans le document WT/W/GC/516 du 16 octobre 2003.

Il conviendrait que ces recommandations soient examinées et intégrées dans le document de négociations en cours à l'OMC, dans le paragraphe séparé qui sera consacré au coton, tout comme un paragraphe séparé a été prévu à Cancun pour le coton. Car, en réalité, il n'y a aucun fait nouveau qui justifie que ce dossier ne puisse continuer à mériter le traitement séparé qui lui est accordé depuis lors.

S'agissant des mesures prises par le Conseil des Ministres européen en avril 2004 en ce qui concerne le découplage à 65% de la production et des soutiens accordés à la production du coton dans l'espace communautaire, je voudrais souligner que les pays africains producteurs de coton apprécient la volonté de l'Union Européenne de rechercher des solutions durables à la crise du coton.

Ils estiment néanmoins que l'Union Européenne peut aller beaucoup plus loin dans ses efforts. Aussi souhaitons-nous de nos partenaires :

- que le niveau du découplage soit porté à 100%,
- que le mécanisme mis en place ne permette pas des transferts des soutiens des boîtes orange et bleue vers la boîte verte,

- que le calendrier de mise en œuvre des mesures soit plus accéléré,
- que dans le cadre de notre partenariat, nous mettions en place un mécanisme transparent de suivi de la mise en œuvre de ces mesures,
- que les procédures d'accès au FLEX soient rapidement améliorées afin de permettre la prise en compte par ce mécanisme des pertes de recettes.

Ces recommandations ont été réitérées par le Groupe des pays ACP dans la Déclaration qu'ils ont adoptée à l'issue de la Première Réunion des Acteurs de la Filière coton qu'ils ont tenue à Cotonou les 22 et 23 mars 2004 et réaffirmées par la 79^{ème} session du Conseil des Ministres ACP de Gaborone.

J'en appelle à la compréhension et à l'esprit de solidarité des Membres de l'Union Européenne pour que les problèmes posés à la filière coton soient résolus de façon adéquate.

Ce faisant, ils démontreront leur engagement à faire du Cycle de Doha, un cycle qui marquera effectivement l'intégration des pays pauvres et vulnérables dans le commerce international et les aidera ainsi à lutter de façon efficace contre la pauvreté.

Je vous remercie de votre attention.